**NOTE TECHNIQUE**

**Perturbation intentionnelle :**

Mise à l’eau d’un plongeur caméraman sous-marin avec sa caméra pour filmer les cétacés à moins de 100m : il plongera en recycleur ou en apnée, il n’y aura donc pas d’émission de bulles. L’approche finale est réalisée parallèlement à la route de l’animal. La rencontre filmée reste toujours en son bon vouloir. Sa route reste toujours libre, pour lui permettre de refuser la rencontre filmée.

Nous nous engageons à ne prendre aucune vue qui ne soit pas conforme au code d’approche

**Zones de l’opération :** Eaux méditerranéennes sous juridiction française (Golfe du Lion, Provence, Corse), au sein du Sanctuaire Pelagos. Nous préviendrons les gestionnaires la veille ou l’avant-veille de notre passage.

Pas d’approche prévue sur les territoires des parcs nationaux (éventuellement utilisation d’images d’archives déjà existantes), ni sur les sites Natura 2000.

**Mesures prévues pour le maintien de l’espèce concernée dans un état de conservation favorable :**

Si l'animal ne vient pas spontanément au bateau, l'approche initiale se fait à la voile en parallèle de la route de l'animal à 300m. Le suivi se fait alors aux jumelles.  
Si l'animal garde sa route, le voilier suit l'animal en se rapprochement lentement. Si l'animal garde sa route et adopte une allure de nage lente. Le voilier prend de l'avance sur sa route pour mettre le plongeur à l'eau. Le plongeur nage alors parallèlement à la route de l'animal en se rapprochant lentement pour créer la rencontre le voilier a alors quitté la zone et éteint son moteur. La rencontre se produit si l'animal vient vers le plongeur au moment du point de contact.

Nous nous engageons par ailleurs à ne jamais faire apparaître sur une même image du film un plongeur et un cétacé, ni d’image où l’on verrait un cétacé au premier plan et un navire au second plan sauf dans le cas où l’image en question serait réalisée à partir d’un drone. Dans tous les cas, en cas de comportement de fuite de l’animal lié à la présence du drone, le drone quitterait immédiatement la zone.

**Compte rendu de l’opération :**

* Diffusion d'un documentaire avec les images sous marines tournées sur France 3 Corse, Occitanie et PACA.
* Nous préciserons dans le film, soit lors des ITW, soit dans la voix off, soit en incrustation sur les images, que nous avons obtenu une dérogation de la part des représentants de l’Etat pour pouvoir faire ce film, en prenant les précautions nécessaires, et qu’à chaque rencontre filmée c’est l’animal qui a choisi de s’approcher.
* Nous remercierons au générique les différents organismes concernés
* A l’issue du tournage, nous préparerons un rapport avec les informations cumulées sur les zones où nous serons allés, et les périodes concernées.